



**CENTRE HOSPITALIER
DE PLOGUERNEVEL**
association hospitalière de Bretagne



votre guide
pratique d'information

www.ahbretagne.com

bienvenue !



Ces dernières années, l'organisation des soins psychiatriques a beaucoup évolué, passant d'une offre exclusivement hospitalière à un ensemble de soins dans des structures ambulatoires, voire à domicile, au plus près des populations. Ainsi, différentes modalités de soins, en hospitalisation, complète ou partielle, en ambulatoire et sous forme de consultations peuvent vous être proposées

Modalités d'admission en hospitalisation

Afin d'accomplir les modalités administratives nécessaires, pensez à vous munir de :

- votre certificat médical
- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- votre carte Vitale et l'attestation de Sécurité Sociale
- votre carte de mutuelle en cours de validité, si vous en avez une
- le carnet de santé de l'enfant (pour un suivi en structure de psychiatrie enfant et adolescent)



Unités d'hospitalisation à temps plein

Ce sont des lieux de soins sous surveillance médicale et paramédicale constante qui s'adressent aux patients en phase aiguë, pour des programmes thérapeutiques de courte durée.

Modalités d'accueil

L'accueil du Centre Hospitalier de Plouguernével est situé à l'entrée principale. Le bureau des admissions est ouvert de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi. Il est joignable au 02 96 57 10 76.

En dehors des horaires d'ouverture, un accueil permanent est assuré de jour comme de nuit. Vous pouvez joindre l'hôpital au 02 96 57 10 00.

Le Code de la Santé Publique définit les modalités de soins en psychiatrie. Il pose le principe du consentement aux soins "des personnes atteintes de troubles mentaux", énonce l'exception des soins sans consentement et définit ses modalités d'application. L'admission peut se faire sous quatre formes :

Soins libres : La personne demandeuse de soins est admise sur certificat médical. Ces soins sont privilégiés si l'état de la personne le permet.

Les soins psychiatriques sans consentement du patient sont réalisés par les établissements autorisés en psychiatrie chargés

d'assurer cette mission. Ils constituent une exception, selon plusieurs modes d'admission :

Soins à la Demande d'un Tiers (SDT) et Soins à la Demande d'un Tiers d'Urgence (SDTU) : Les soins psychiatriques à la demande d'un tiers peuvent être demandés sur la base de deux certificats médicaux circonstanciés (dont un obligatoirement par un médecin n'exerçant pas dans l'établissement) ou un seul certificat en cas de "risque grave d'atteinte à l'intégrité du patient". Le tiers est une personne justifiant de l'existence de relations avec le patient antérieures à la demande de soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celui-ci, il peut être un membre de la famille, le tuteur ou le curateur.

Soins pour Péril Imminent (SPI) : Les soins psychiatriques peuvent être décidés s'il y a péril imminent et s'il s'avère impossible de recueillir une demande de tiers. Un seul certificat médical est nécessaire et doit émaner d'un médecin extérieur à l'établissement. La famille ou un proche est informé de l'hospitalisation dans les 24h.

Soins sur Décision du Représentant de l'État (SDRE) : Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État sont décidés par un arrêté du préfet au vu d'un certificat médical circonstancié pour les personnes "dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte de façon grave à l'ordre public". Cette procédure peut être engagée par le maire, qui prend un arrêté provisoire, en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attesté par un certificat médical.

Droits des personnes soignées sans leur consentement

Les restrictions à l'exercice des libertés individuelles doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées à l'état mental de la personne et à la mise en œuvre du traitement



requis. En toutes circonstances, la dignité de la personne doit être respectée et sa réinsertion recherchée.

Accueil Familial Thérapeutique

15 places d'accueil familial thérapeutique sont destinées aux patients stabilisés et en rupture d'autonomie sociale, relevant d'une prise en charge intermédiaire pour leur réinsertion.

Unités d'hospitalisation à temps partiel adultes, adolescents et enfants

Les hôpitaux de jour sont des unités de soins qui accueillent, dans un cadre structurant, des personnes en difficulté psychique. Elles y reçoivent, pour une durée déterminée avec une prise en charge à la journée, des soins polyvalents individualisés.

L'hospitalisation de nuit à Plouguernével organise des prises en soins thérapeutiques de fin de journée avec une surveillance médicale et soignante de nuit. Ce mode de prise en soins accompagne la réinsertion socio-professionnelle des patients.

Unités de prise en soins ambulatoire

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP/CMPS/CMPEA) sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile en psychiatrie et addictologie.

Les Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) sont des unités d'accueil qui visent à favoriser ou maintenir l'autonomie des patients, par la mise en œuvre d'actions de soutien et des thérapies de groupe.

Une équipe mobile d'intervention en géronto-psychiatrie composée de trois infirmières spécialisées en géronto-psychiatrie, assure le lien entre les unités de Plouguernével et les structures d'hébergement des secteurs de psychiatrie 22G07 et 56G09. Elle prépare le retour des résidents, assure leur suivi et apporte aux équipes le soutien logistique nécessaire.

Une équipe mobile psychiatrie précarité renforce la prévention et le repérage précoce en développant la logique d'aller-vers auprès des acteurs de première ligne notamment. Elle consolide et capitalise à partir des coopérations déjà instaurées pour améliorer et fluidifier les parcours des publics démunis.

D'autre part, concernant le secteur enfant-adolescent, une

équipe mobile de pédopsychiatrie intervient auprès de jeune non-demandeur de soins, apporte une écoute et un soutien au jeune et à son entourage, sur une courte durée et organise un relai vers des dispositifs de soins adaptés.

Unité de psychiatrie de liaison

L'Unité Médico-Psychologique (UMP) intervient aux urgences du Centre Hospitalier Centre Bretagne (CHCB) de Noyal-Pontivy. Elle assure également la psychiatrie de liaison dans les différents services médicaux du CHCB.

Une convention a également été signée entre l'Intersecteur Infanto-Juvénile 22I03 et le CHCB afin de répondre aux besoins des équipes de pédiatrie, des urgences et de l'UMP en matière de pédopsychiatrie.

Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie

L'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) intervient au service des urgences et dans les différents services du CHCB, à la Polyclinique de Kério à Noyal-Pontivy et au Centre Hospitalier de Plouguernével.

Équipe de Liaison de Pédopsychiatrie

L'Équipe de Liaison de Pédopsychiatrie consolide le parcours des enfants et adolescents en renforçant le soutien aux services de pédiatrie et des urgences du CHCB à Noyal-Pontivy.



l'équipe

Placés sous la responsabilité d'un médecin, les soins sont assurés par une équipe pluriprofessionnelle. L'équipe soignante est animée par un cadre de santé que vous pouvez contacter pour tout renseignement.

L'ensemble des personnels des services médicaux participe à votre prise en soins.

L'équipe est constituée, selon les unités et/ou structures, de médecins psychiatres et généralistes, de cadres supérieurs de santé, cadres de santé, de psychologues, de neuropsychologues, d'assistantes sociales, d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents des services logistiques.

Elle est complétée d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, de psychomotriciens, d'orthophonistes, d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'infirmiers détachés aux activités physiques et sportives, de techniciens en intervention sociale et familiale (TISF) et de secrétaires médicales.



Le Secteur 22G07 dessert la population des cantons de Rostrenen, Mûr-de-Bretagne, Loudéac, Callac (commune de Kerpert), Broons (région de Merdrignac), Plaintel (commune de Plémy).

Hospitalisation

A temps plein au **Centre Hospitalier de Plouguernével**

Secrétariat : 02 96 57 10 50, en semaine de 8h30 à 17h
2 route de Rostrenen 22110 Plouguernével

Unité de soins Matisse : 02 96 57 10 61

Unité de soins Segal : 02 96 57 10 24

Unité Intersectorielle de Réhabilitation Psychosociale et de Soins Prolongés Pissarro : 02 96 57 10 25

Accueil familial thérapeutique : 02 96 57 12 50

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour de Rostrenen**

Secrétariat : 02 96 29 05 81, en semaine de 9h à 16h30
11 place du Porz Moëlou 22110 Rostrenen

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour de Loudéac**

Secrétariat : 02 96 25 36 80, en semaine de 9h à 16h30
38 rue de Moncontour 22600 Loudéac

De nuit au **CH de Plouguernével**

Standard : 02 96 57 10 00

Centres de consultations & accueil thérapeutique

CMP & CATTP de Rostrenen

Secrétariat : 02 97 57 40 65, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
35 rue Ollivier Perrin 22110 Rostrenen

CMP & CATTP de Loudéac

Secrétariat : 02 96 25 36 80, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
38 rue de Moncontour 22600 Loudéac

Équipe mobile d'intervention en géronto-psychiatrie

Secrétariat : 02 96 57 10 30, en semaine de 8h30 à 16h

Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

02 96 57 11 04, en semaine de 9h à 17h

Le Secteur 56G09 dessert la population des cantons de Pontivy, Gourin, Ploërmel (commune de Lantillac), Grand-Champ (région de Bréhan).

Hospitalisation

A temps plein au **Centre Hospitalier de Plouguernével**

Secrétariat : 02 96 57 10 30, en semaine de 8h30 à 17h

2 route de Rostrenen 22110 Plouguernével

Unité de soins Gauguin : 02 96 57 10 47

Unité Cognitivo-Comportementale (UCC) : 02 96 57 10 49

Unité de soins Frida Kahlo au CHCB de Noyal-Pontivy : 02 97 79 00 60

Centre d'Accueil Psychiatrique (CAP) au CHCB de Noyal-Pontivy : 02 97 79 00 60

Accueil familial thérapeutique : 02 96 57 12 50

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour de Pontivy**

Secrétariat : 02 97 25 63 89, en semaine de 9h à 16h30

5, 7, 9 rue des Ajoncs 56300 Pontivy

De nuit au **CH de Plouguernével**

Standard : 02 96 57 10 00

Psychiatrie de liaison

Unité Médico-Psychologique (UMP) au CHCB de Noyal-Pontivy

Standard : 02 97 79 00 00, ouvert 24h/24 et 7j/7

CHCB, Kério BP 70023 56920 Noyal-Pontivy

Centres de consultations & accueil thérapeutique

CMP & CATTP de Pontivy

Secrétariat : 02 97 25 45 54, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

5, 7, 9 rue des Ajoncs 56300 Pontivy

CMP & CATTP de Baud

Secrétariat : 02 97 08 00 29, du lundi au vendredi de 10h à 17h30
Chemin de Kermarrec 56150 Baud

CMP & CATTP de Gourin

Secrétariat : 02 97 23 42 45, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
20 rue Jean-Louis Kergaravat 56110 Gourin

Équipe mobile d'intervention en géronto-psychiatrie

Secrétariat : 02 96 57 10 30, en semaine de 8h30 à 16h

Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

02 96 57 11 04, en semaine de 9h à 17h

Le Service Intersectoriel d'Addictologie apporte des réponses adaptées et modulables à des besoins spécifiques en matière de conduites addictives de la population des Secteurs 22G07 et 56G09. Ils comptent 11 cantons en Côtes d'Armor et Morbihan. Il assure des missions de santé publique dans le domaine de l'usage nocif et de la dépendance aux substances psychoactives (alcool, drogues et tabac) et des addictions sans substances (jeu pathologique). Il propose des alternatives au programme intra-hospitalier via des soins de proximité délivrés en structure ambulatoire et des dispositifs spécifiques pour les jeunes (Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) et groupes de paroles pour jeunes ayant un parent dépendant). Il développe également un service de prévention et de formation en partenariat avec AHB Formation.

Hospitalisation

A temps plein au **Centre Hospitalier de Plouguernével**
Secrétariat : 02 96 57 10 44, en semaine de 8h30 à 17h
2 route de Rostrenen 22110 Plouguernével

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour Addictologie de Pontivy**
Secrétariat : 02 97 27 37 79, en semaine de 9h à 16h30
1 rue Joséphine 56300 Pontivy

Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA)

ELSA au CHCB de Noyal-Pontivy

Standard : 02 97 79 00 00, ouvert en semaine de 9h à 16h30 et le week-end de 8h à 15h30 - Fermé les jours fériés
CHCB, Kério BP 70023 56920 Noyal-Pontivy

Centres de consultations, accueil thérapeutique & CJC

CMPS, CATTPS & CJC de Rostrenen

Secrétariat : 02 96 57 40 65, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
35 rue Ollivier Perrin 22110 Rostrenen

CMPS, CATTPS & CJC de Loudéac

Secrétariat : 02 96 25 36 80, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
38 rue de Moncontour 22600 Loudéac

CMPS, CATTPS & CJC de Pontivy

Secrétariat : 02 97 27 37 70, du lundi au vendredi de 9h à 17h30
1 rue Joséphine 56300 Pontivy

CMPS & CJC de Gourin

Secrétariat : 02 97 23 42 45, le mardi et jeudi de 9h à 16h30
20 rue Jean-Louis Kergaravat 56110 Gourin



L'intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile 22I03 assure l'ensemble de ses missions sur les deux secteurs 22G07 et 22G09 qui comptent 11 cantons en Côtes d'Armor et en Morbihan.

Placé sous la responsabilité d'un médecin-chef de service avec une équipe pluriprofessionnelle, il a une mission de diagnostic, de soin et de prévention à l'égard de cette population dans le champ de la santé mentale.

Les structures sont des lieux de consultation accueillant des jeunes et leur famille. Ces lieux ont pour vocation à assurer une prise en charge en ambulatoire des enfants et adolescents ayant des difficultés psychologique, psychomotrice, langagière.

Hospitalisation

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour Enfants de Plouguernével / Rostrenen**

Secrétariat : 02 96 29 17 20, lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h30
2 route de Rostrenen 22110 Plouguernével

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour Enfants de Loudéac**

Secrétariat : 02 96 28 60 15, en semaine de 9h à 16h30
11 rue de la Chesnaye 22600 Loudéac

A temps partiel à l'**Hôpital de Jour Enfants et Adolescents de Pontivy**

Secrétariat : 02 97 25 71 61, en semaine de 9h à 16h30
4 rue Alice Pasco 56300 Pontivy

Équipe de Liaison de Pédopsychiatrie Pédiatrie (ELPP)

ELPP au CHCB de Noyal-Pontivy

Joignable via le CMPEA de Pontivy : 02 97 25 71 61,
Présence quotidienne en pédiatrie du lundi
au vendredi de 9h30 à 17h30
CHCB, Kério BP 70023 56920 Noyal-
Pontivy

Centres de consultations & accueil thérapeutique

CMPEA de Rostrenen

Secrétariat : 02 96 29 28 77, du
lundi au vendredi de 9h à 17h
20 rue Joseph Pennec
22110 Rostrenen



CATTP de Rostrenen

Secrétariat : 02 96 29 17 20, du lundi au vendredi de 9h à 16h30
14 rue Chamaillard
22110 Rostrenen

CMPEA & CATTP de Loudéac

Secrétariat : 02 96 28 39 65, du lundi au vendredi de 9h à 17h
11 rue de la Chesnaisie
22600 Loudéac

CMPEA & CATTP de Pontivy

Secrétariat : 02 97 25 71 61, du lundi au vendredi de 9h à 17h
4 rue Alice Pasco 56300 Pontivy

CMPEA de Gourin

Secrétariat : 02 97 23 49 79, ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 17h
44 bis rue Jean-Louis Kergaravat 56110 Gourin

Intervention d'un psychologue à Baud

RDV CMPEA de Pontivy : 02 97 25 71 61, consultation le lundi matin
N°11 Kérentrée - Route de Locminé 56150 BAUD

Intervention d'un psychologue à Merdrignac

RDV CMPEA de Loudéac: 02 96 28 39 65, consultation le jeudi
Pôle de proximité Espace Ste Anne - 16 rue Philippe LEMERCIER
22230 MERDRIGNAC

Équipe Mobile de Pédopsychiatrie Enfants et Adolescents (EMPEA)

06 63 12 80 66, en semaine de 9h à 17h

À votre arrivée, l'accueil est réalisé par un infirmier qui vous donnera une information sur les conditions de séjour et qui vous présentera votre chambre et le service.

Une visite du service et un temps dédié à l'information relative à vos droits vous seront proposés.

Si vous êtes accompagné, votre entourage pourra être reçu et sa place dans votre accompagnement sera prise en compte.

Le projet

Tout au long de votre séjour, vous serez accompagné d'un référent infirmier qui est votre interlocuteur privilégié. Il vous rencontre régulièrement et formalise votre projet de soins. Ce dernier est évalué en continu avec l'équipe soignante au cours de la visite journalière des médecins.

Votre médecin psychiatre référent coordonne, avec l'équipe pluridisciplinaire, votre prise en soins globale (psychologique, somatique et sociale), prescrit et ajuste les traitements. Il est le garant de votre projet thérapeutique.

Au cours de votre hospitalisation, et en dehors des rendez-vous programmés, vous pouvez demander à le rencontrer en vous adressant au cadre de santé du service.

Un psychologue peut intervenir sur prescription médicale en psychothérapie individuelle ou de groupe (groupe de parole).

Les activités thérapeutiques

De votre projet de soins découle un programme d'activités thérapeutiques dispensées par différents professionnels : ergothérapeute, psychomotricien, kinésithérapeute, animateur d'activités physiques, moniteur éducateur et infirmier, en accompagnement individuel ou collectif.

Les activités thérapeutiques peuvent être à visée cognitive ou corporelle, à visée socio-thérapeutique et de réadaptation. Elles se réalisent sur prescription ou à l'initiative des soignants de l'unité.

Sortie de l'unité de soins, sortie de l'établissement et permission de 48h

Les sorties sont autorisées sur indication médicale. Veuillez vous renseigner auprès de votre médecin.

Modalités de sortie des personnes hospitalisées

La sortie est préparée durant votre séjour en tenant compte de votre parcours de vie et de soins, en coordination avec nos partenaires extérieurs (médecins, généralistes, infirmiers libéraux, éducateurs, GEM, etc.).

Vous êtes associé au projet de sortie et recevez toute l'information nécessaire à la poursuite des soins. Un questionnaire de satisfaction vous sera remis.

La sortie est préparée avec le médecin, le secrétariat et l'équipe soignante. À cette occasion, un suivi peut vous être proposé en structure ambulatoire (CMP, CATTP) ou hôpital de jour.

Les rendez-vous pour la poursuite des soins vous sont communiqués oralement.

Le jour de la sortie, tous les documents permettant la continuité des soins vous seront remis (lettre de liaison de sortie, ordonnance, carton des rendez-vous prévus, etc.).



Le bon déroulement du séjour à l'hôpital repose sur l'observation de règles fixées pour assurer le fonctionnement du service et le respect des droits et obligations des usagers. Chaque unité de soins est dotée d'un règlement de fonctionnement dont les dispositions s'imposent à tous. Ce document, affiché à l'entrée du service, peut être consulté par toute personne intéressée. Il peut également vous être remis à votre demande.

Les repas

Ils sont servis dans la salle à manger. Votre famille a la possibilité de déjeuner avec vous dans l'unité de soins. Dans ce cas, nous vous remercions de prévenir l'unité 3 jours avant. Le règlement du repas de vos visiteurs s'effectue le jour de la commande.

Les chambres

En application des dispositions du Code de la Sécurité Sociale, les chambres individuelles font l'objet d'une tarification particulière. Cette facturation est établie sur la base de la prise en charge possible par votre mutuelle. En aucun cas, ce montant ne pourra vous être facturé.

Ce régime s'applique sur les unités Gauguin, Matisse, Addictologie, UCC, Unité de Psychiatrie Frida Kahlo à Kério, (uniquement en cas d'hospitalisation libre) et au Service Henri Garnier.

Si vous ne souhaitez pas de chambre individuelle, vous pourrez le noter sur le formulaire "Demande de chambre particulière" qui vous sera remis.

La vie à l'hôpital

Différents équipements sont mis à votre disposition durant votre séjour :

- Le parc paysagé pour vos promenades
- La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h et les week-ends et jours fériés de 14h à 16h30. Les familles y sont également les bienvenues.
- Des salles de télévision et de lecture sont mises à votre disposition dans les différentes unités.
- Des quotidiens peuvent également être consultés.
- Des boîtes à livres accessibles à tous dans le parc.

Dans le cadre de la prise en soins, des activités sportives, de sociothérapie, ergothérapie et psychomotricité seront

également proposées sur indication médicale.
En cas de nécessité, l'équipe pourra, pour les soins, faire appel à un interprète, pour les patients ne parlant pas français.

Médicaments

Vous devez prendre uniquement le traitement prescrit par votre médecin référent et administré par les infirmiers(ères) de l'unité de soins. Tout médicament non prescrit en votre possession est à remettre à l'équipe soignante. Il vous sera restitué lors de votre sortie, après avis médical.

Le linge

Le linge hôtelier est fourni et entretenu par le Centre Hospitalier. L'entretien de votre linge personnel est sous votre responsabilité ou de celle de votre famille. Il peut être assuré par la blanchisserie de l'établissement, moyennant une participation financière.

Vidéo protection

Pour votre sécurité, les chambres d'isolement, ainsi que les cours et courettes de l'unité Segal, sont équipées d'une caméra dont les images sont uniquement visualisées par l'équipe de soin du service. Aucun enregistrement des images n'est effectué.

Dépôts d'argent et de valeurs

Il est recommandé de ne pas garder sur vous, ou dans votre chambre, d'objets de valeurs, d'argent, de chéquiers ou de cartes bancaires. Vous avez la possibilité de les déposer au coffre par l'intermédiaire d'un personnel. L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vos objets personnels, non remis au coffre.

Courrier

Une boîte aux lettres est à votre disposition au bureau d'accueil, dont la levée est quotidienne.

Les visites

Elles sont autorisées généralement de 14h à 19h en dehors des activités thérapeutiques.
Les horaires de visite spécifiques au service sont affichés dans le hall (règlement de fonctionnement).

Hébergement de vos proches

Le CH de Plouguernével ne dispose pas d'hébergement pour les proches en interne.

Un guide des hébergements est disponible sur le site www.ahbretagne.com ou au sein des unités et services. Pour vous loger, vous pouvez également, vous renseignez en mairie et auprès des Offices du tourisme :

Mairie de Plouguernével
1 route de Kerny
22110 PLOGUERNÉVEL
Tél. : 02 96 28 39 65

Office du tourisme du Kreiz Breizh
6 rue Abbé Gilbert BP12
22110 ROSTRENEN
Tél. : 02 96 29 02 72

Mairie de Pontivy
8 rue François Mitterrand
56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 00 33

Office du tourisme de Pontivy Communauté
Péniche Duchesse Anne
2 Quai Niémem
56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 04 10

Boissons alcoolisées et substances toxiques

L'introduction et l'absorption d'alcool, de substances toxiques et médicaments non prescrits par les médecins du service sont strictement interdites durant votre hospitalisation. Elles peuvent entraîner votre exclusion immédiate. Un alcootest et une recherche de toxiques dans les urines pourront être pratiqués à tout moment, par l'équipe soignante.

Respect des personnes et des lieux de soins

La vie en collectivité implique l'acceptation du principe de respect mutuel envers les autres patients, le personnel, les locaux et matériels mis à votre disposition.

Armes et objets dangereux

Tout objet considéré comme dangereux pour vous ou autrui est à remettre à l'équipe soignante dès votre admission.



AHB Service Communication - Août 2024 - M2-SH70

Tél. : 02 96 57 10 00
2 route de Rostrenen - 22110 Plouguernével

www.ahbretagne.com

